



92 Montée de la Mairie- **73460 TOURNON**
04 79 38 51 90 - mairie@tournon-savoie.com
<http://www.tournon-savoie.com>

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 FEVRIER 2026

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-SIX

LE VINGT FÉVRIER A 19H30

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
12	8	10

Date convocation	Date affichage
06/02/2026	06/02/2026

Présents : BERTHET Sandrine, GRANDCHAMP Patrick, ALIOUA Yacine, LASSIAZ Fabienne, OMELTCHENKO Luc, RIMBOUD Christelle, CHEVRIER-GROS Sébastien, MURAZ-DULAURIER Gilles

Excusés : GIANNINA Gisèle (*pouvoir à Christelle RIMBOUD*), CHATELAIN Éric (*pouvoir Sandrine BERTHET*)

Absents : DRAGNEA Cindy, GARDET-CADET Michel

Secrétaire : Patrick GRANCHAMP

A 19h30, le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- Approbation Compte Financier Unique (CFU) 2025
- Affectation des résultats 2025
- Approbation du budget primitif 2026
- Vote des subventions 2026 aux associations
- Syndicat Scolaire Val Tamié - Participations financières 2026
- Avenant n°2 à la convention pour l'intervention du Centre de Gestion sur les dossiers de retraite CNRACL

QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Patrick GRANDCHAMP est élu secrétaire de séance.
 - ❖ Le compte-rendu du conseil municipal du 23 janvier 2026 est adopté à l'unanimité.
 - ❖ Madame le Maire demande à supprimer deux délibérations à l'ordre du jour, en raison de la panne Hélios qui a empêché le téléchargement du CFU définitif, ce qui est accepté par les membres présents.
-

DÉLIBÉRATIONS

DELIBERATION N°2026/09 **APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2026 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du lundi 9 février 2026, comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement ⇒ 853 300,63 €
- Dépenses et recettes d'investissement ⇒ 663 604,27 €

PROPOSITION BP 2026	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	853 300.63 €	853 300.63 €
INVESTISSEMENT	663 604.27 €	663 604.27 €
TOTAL	1 516 904.90 €	1 516 904.90 €

Le Conseil municipal,

Vu l'avis de la commission des finances du 9 février 2026,

Vu le projet de budget primitif 2026,

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

✓ **APPROUVE** le Budget Primitif 2026 arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

PROPOSITION BP 2026	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	853 300.63 €	853 300.63 €
INVESTISSEMENT	663 604.27 €	663 604.27 €
TOTAL	1 516 904.90 €	1 516 904.90 €

DELIBERATION N°2026/10 **ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS**

Fabienne LASSIAZ, adjointe au Maire, présente aux membres du Conseil Municipal les différentes demandes de subvention pour l'année 2026 sollicitées par les associations, et examinées par la Commission des Affaires sociales réunie le 9 février 2026.

Le Maire propose que le Conseil Municipal approuve les demandes de subvention validées par la commission des affaires sociales.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

✓ **APPROUVE** l'attribution des subventions 2026 aux associations, conformément à la décision de la commission des affaires sociales du 9 février 2026 pour un montant global de 15 270 € selon le tableau en annexe.

✓ **PRÉCISE** que les crédits nécessaires correspondants seront inscrits au budget 2026

TABLEAU SUBVENTIONS ASSOCIATIONS POUR ATTRIBUTION ET BUDGET 2026				
RAISON SOCIALE	RÉALISATIONS			Prévisionnel
	2023	2024	2025	2026
ASSOCIATIONS COMMUNALES				
Anciens Combattants	200.00 €	200.00 €	<i>Dissolution</i>	<i>Dissolution</i>
Les Petits souliers	2 700.00 €	2 940.00 €	3 000.00 €	3 030.00 €
Haut de la Tourmotte	1 500.00 €	1 700.00 €	1 700.00 €	1 800.00 €
Amis de la Tourmotte	2 600.00 €	600.00 €	600.00 €	650.00 €
ACCA Saint Hubert TOURNON	100.00 €	200.00 €	200.00 €	250.00 €
ASSOCIATIONS COMMUNALES	7 100.00 €	5 640.00 €	5 500.00 €	5 730.00 €
ASSOCIATIONS INTER-COMMUNALES				
Donneurs de sang	150.00 €	200.00 €	200.00 €	250.00 €
Covoiturage Grésy-sur-Isère	<i>Pas de demande</i>	300.00 €	<i>Pas de demande</i>	250.00 €
COSI	1 485.80 €	4 809.00 €	2 671.00 €	1 140.00 €
ASSOCIATIONS INTER-COMMUNALES	1 635.80 €	5 309.00 €	2 871.00 €	1 640.00 €
AUTRES ASSOCIATIONS				
Comité La Ligue (<i>cancer</i>)	200.00 €	200.00 €	250.00 €	250.00 €
Banque alimentaire	300.00 €	300.00 €	<i>Pas de demande</i>	<i>Pas de demande</i>
Regul matous	50.00 €	50.00 €	50.00 €	50.00 €
Locomotive	150.00 €	150.00 €	<i>Pas de demande</i>	150.00 €
Restaurants du Coeur	300.00 €	300.00 €	300.00 €	350.00 €
Les Marmottons	150.00 €	<i>pas de demande</i>	<i>Pas de demande</i>	<i>Pas de demande</i>
ADPEP 73 (<i>pupilles savoie</i>)	200.00 €	<i>pas de demande</i>	200.00 €	<i>Pas de demande</i>
LA SAPAUDIA	<i>Pas de demande</i>	150.00 €	<i>Pas de demande</i>	<i>Pas de demande</i>
JALMLV- CHAMBERY	X	100.00 €	200.00 €	200.00 €
AUTRES ASSOCIATIONS	1 350.00 €	1 250.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €
TOTAUX				
SUBVENTIONS ASSOCIATIONS	10 085.80 €	12 199.00 €	9 371.00 €	8 370.00 €
CHEQUES ASSOCIATIONS	6 000.00 €	6 000.00 €	7 800.00 €	6 900.00 €
TOTAL GENERAL	16 085.80 €	18 199.00 €	17 171.00 €	15 270.00 €

DELIBERATION N°2026/11

SYNDICAT SCOLAIRE DU VAL TAMIÉ – PARTICIPATIONS FINANCIÈRES EXCEPTIONNELLE 2026

Le syndicat scolaire Val Tamié, en difficulté financière, n'a pas la trésorerie suffisante pour payer l'échéance du prêt du 25/12/25 contracté pour l'agrandissement de la cantine, et les factures courantes en attente.

La possibilité de contracter une ligne de trésorerie d'un montant équivalent aux subventions attendues pour l'agrandissement de la cantine a été refusée, étant donné que l'échéance du prêt du mois de décembre n'est pas réglée.

Par conséquent, il a été proposé de faire appel aux communes membres afin d'avoir de la trésorerie suffisante pour payer cette échéance et permettre de mandater les factures en attente.

La participation financière demandée aux Communes membres et présentées en Conseil Syndical le 19 février 2026, est identique à celle demandée au mois de novembre 2025. La part de chaque commune est calculée par rapport au potentiel financier, au nombre d'habitants et au nombre d'élèves domiciliés sur la Commune. La répartition est la suivante :

Commune	Pop	%	Potentiel	%	Nbre élève	%	A payer
Tournon	598	29.1281 %	1 174 572	46.01 %	42	25.45 %	16 944,22€

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ✓ **APPROUVE** la participation exceptionnelle demandée comme présentée
- ✓ **AUTORISE** le Maire à ordonnancer les dépenses correspondantes
- ✓ **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal

DELIBERATION N°2026/12

SYNDICAT SCOLAIRE DU VAL TAMIÉ – PARTICIPATION COMMUNALE POUR LE REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS ANNUELS

Comme chaque année, il convient de répartir les participations demandées à chaque commune pour le remboursement des échéances annuelles des prêts en cours, comme précisé en annexe.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ✓ **APPROUVE** la participation financière due au Syndicat Scolaire pour le remboursement des emprunts
- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision
- ✓ **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

EMPRUNTS 2026

32% de la population 35% du potentiel financier 33% du nombre d'élèves

Ecole primaire de Tournon Annuités annuelles = 18962,04€

Fin = 01/04/2031

Communes	Pop	%	Potentiel	%	nbre élèves	%	A PAYER
PLANCHERINE	473	22.8834	496 031	18.72	39	22.94	4 066.31
TOURNON	600	29.0276	1 216 190	45.89	42	24.71	6 353.10
VERRENS	994	48.089	937 836	35.39	89	52.35	8 542.63
TOTAL	2067	100	2 650 057	100.00	170	100	18 962.04

Chaudière Ecole de Verrens-Arvey Annuités annuelles= 6105 €

Fin = 25/09/2033

Communes	Pop	%	Potentiel	%	nbre élèves	%	A PAYER
PLANCHERINE	473	22.8834	496 031	18.72	39	22.94	1 309.19
TOURNON	600	29.0276	1 216 190	45.89	42	24.71	2 045.44
VERRENS	994	48.089	937 836	35.39	89	52.35	2 750.38
TOTAL	2067	100	2 650 057	100.00	170	100	6 105.00

Agrandissement cantine Annuités annuelles (25/02/2026) = 48690.03 €

Fin =25/02/2029

Communes	Pop	%	Potentiel	%	nbre élèves	%	A PAYER
PLANCHERINE	473	22.8834	496 031	18.72	39	22.94	10 441.33
TOURNON	600	29.0276	1 216 190	45.89	42	24.71	16 313.26
VERRENS	994	48.089	937 836	35.39	89	52.35	21 935.44
TOTAL	2067	100	2 650 057	100.00	170	100	48 690.03

PARTICIPATIONS ANNUELLES

PLANCHERINE 15 816.82

TOURNON 24 711.80

VERRENS 33 228.45

73 757.07

La Présidente,
Mme BERTHET Sandrine



DELIBERATION N°2026/13

AVENANT N°2 À LA CONVENTION POUR L'INTERVENTION DU CENTRE DE GESTION SUR LES DOSSIERS DE RETRAITE CNRACL

Madame le Maire rappelle que le Centre de gestion de la Savoie propose une convention afin de permettre la transmission des dossiers de retraite CNRACL des agents pour contrôle et instruction par ses services.

La dernière convention signée couvrait une période de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2020.

Les négociations sur le plan national entre les centres de gestion et la Caisse des Dépôts n'ayant pas

pu aboutir à un accord global, la Caisse des Dépôts a proposé aux centres de gestion, dans l'attente de la signature de la nouvelle convention d'objectifs et de gestion de la CNRACL, la prorogation, par avenant, de la convention en cours, à compter du 1^{er} janvier 2023, jusqu'à la fin du trimestre civil suivant la signature de la nouvelle convention.

Il est précisé qu'en raison de la complexité croissante de la réglementation applicable en matière de retraites, les tarifs applicables, à compter du 1^{er} janvier 2026, pour toute intervention des services du Centre de gestion en matière de retraite CNRACL, ont été révisés et trois nouveaux process ont été intégrés.

Afin de continuer à bénéficier de l'assistance des services du Centre de gestion en matière de vérification et d'instruction des dossiers de retraite CNRACL, il est proposé d'approuver l'avenant n° 2 à la convention, transmis par le Centre de gestion.

Il est rappelé que la signature de l'avenant ne contraint nullement la collectivité à confier l'instruction de tous les dossiers de retraite des agents au Centre de gestion mais il permet de pouvoir bénéficier de son appui en cas de besoin. Ainsi, dans l'hypothèse où les services n'adressent pas de dossiers individuels au Centre de gestion, la signature de l'avenant n'entraînera aucune facturation.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la convention conclue le 28/08/2020 avec le Centre de gestion relative à ses interventions sur les dossiers de retraite CNRACL pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022,

Vu l'avenant prolongeant la convention avec le Centre de gestion relative à ses interventions sur les dossiers de retraite CNRACL, à compter du 1^{er} janvier 2023 et jusqu'à la fin du trimestre civil suivant la signature de la nouvelle convention,

Vu le projet d'avenant n° 2 à la convention relative à l'intervention sur les dossiers de retraite CNRACL, révisant les tarifs d'intervention du Centre de gestion de la Savoie en matière de retraite et intégrant trois nouveaux process,

✓ **APPROUVE** l'avenant n°2 susvisé et annexé à la présente délibération

✓ **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention signée, révisant les conditions tarifaires et intégrant trois nouvelles interventions, à compter du 1^{er} janvier 2026.

QUESTIONS DIVERSES

- Bassin de rétention – Rue du Bois de l'Ile

En relation avec le S.I.S.A.R.C, une réflexion est menée pour mettre en place un programme d'entretien de la végétation au droit des vannages de régulation des crues réalisé par les agents communaux de Tournon et Frontenex.

L'étude d'une ligne électrique au niveau de la vanne amont permettant l'installation d'un éclairage et d'une caméra d'observation est envisagée afin de faciliter le suivi des ouvrages et sécuriser l'accès aux équipements de gestion des crues lors de l'intervention des agents.

Sont aussi prévus des travaux d'entretien en collaboration avec les services techniques de Frontenex, à raison de 4 interventions annuelles, pour améliorer les accès aux vannes.

- **Animations seniors 2026 – Mail du 17/02/26**

Le service Animations Seniors du CIAS Arlysère propose à destination des personnes de 60 ans et plus résidant sur le territoire, 4 séances d'initiation de danses de salon sur 2026 (10/5 – 27/5 – 3/6 – 10/6 de 14h30 à 16h30).

Les séances sont gratuites pour les participants (pris en charge par Arlysère), et limitées à 25 personnes maximum. Une participation est recommandée à toutes les séances.

En contrepartie la commune prend en charge :

- la mise à disposition de la salle à la Tourmotte avec 1-2 tables, 25 chaises max et une sono
- la diffusion de la communication (via notre plaquette Animations)
- la prise en charge des inscriptions

Le conseil municipal valide le principe

- **Unité de méthanisation SAS Horizon**

Face aux odeurs récurrentes, la société Riquier Étude Environnement a été missionnée pour réaliser un audit complet financé par la commune de l'unité de méthanisation. L'intervention proposée correspond à un diagnostic des sources potentielles d'odeurs en provenance de l'unité de méthanisation et de son environnement immédiat.

Ce diagnostic a permis de définir un programme d'intervention (pose de capteurs et mesures) sur une période d'une année afin d'identifier plus finement les composés olfactifs.

La commune souhaite proposer la sollicitation des collectivités membres de la SAS Horizon pour une participation financière au coût de cette étude.

- **Recensement 2026**

Le recensement des habitants de la commune est achevé : 90,6 % du recensement a été réalisé en ligne.

Madame le Maire rappelle l'importance du recensement qui conditionne la dotation globale de financement (DGF) de la commune pour les années à venir, et souligne le travail de qualité de l'agent recenseur, Madame Pascale HENRY, sur la commune.

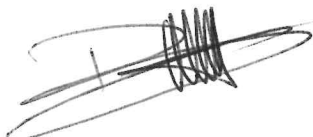
Les résultats du recensement seront connus au cours du 2^{ème} semestre 2026 après traitement des données par l'INSEE.

- **Modification de droit commun du PLU**

Suite au rapport et conclusions de Mme la commissaire enquêtrice à l'issue de l'enquête publique, et l'avis défavorable émis, la modification de droit commun du PLU ne peut être envisagée aujourd'hui. Madame le Maire doit rencontrer Madame La Préfète.

***** L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00 *****

Le Maire,
Sandrine BERTHET



Le Secrétaire de séance
Patrick GRANDCHAMP

